

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00796
Numéro SIREN : 819 807 363
Nom ou dénomination : HOLDING 20

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2018 sous le numéro de dépôt 4334

HOLDING 20

Société à responsabilité limitée au capital de 1.663.000 Euros
20 quai Duguay Trouin – 35000 RENNES
819 807 363 RCS RENNES

1008495



NOMINATION D'UN COGERANT POUVOIRS

Entre,

- Monsieur Didier GORNEAU, demeurant à CESSON SEVIGNE (35510), 29 route de Domloup,

- la société CLOVERLEAF, société à responsabilité limitée au capital de 333.530 Euros, dont le siège social est à RENNES (35000), 20 quai Duguay Trouin, et dont le numéro d'identification est 501 274 021 RCS RENNES,

Représentée par Monsieur Didier GORNEAU, Gérant, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes ainsi qu'il le déclare

- et la société LOU G-M, société civile au capital de 1.000 Euros, dont le siège social est à RENNES (35000), 20 quai Duguay Trouin, et dont le numéro d'identification est 799 136 940 RCS RENNES

Représentée par Madame Lou GORNEAU, Gérant, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes ainsi qu'elle le déclare

Agissant en qualités de seuls associés (ci-après les Associés) de la société HOLDING 20, société à responsabilité limitée au capital de 1.663.000 Euros, dont le siège social est à RENNES (35000), 20 quai Duguay Trouin, et dont le numéro d'identification est 819 807 363 RCS RENNES (ci-après la « Société »)

A pris les décisions suivantes concernant la Société, en application des statuts :

PREMIERE DECISION.- NOMINATION D'UN COGERANT

Les Associés décident de nommer en qualité de cogérant de la Société Madame Lou GORNEAU, demeurant à CESSON SEVIGNE (35510), 29 route de Domloup, à compter du 1er janvier 2018, pour une durée indéterminée.

Madame Lou GORNEAU exercera ses fonctions conjointement avec Monsieur Didier GORNEAU, autre cogérant. Chacun d'eux disposera des pouvoirs prévus à l'article 19 des statuts.

Madame Lou GORNEAU déclare accepter sans réserve les fonctions qui lui sont confiées et qu'il n'existe aucun obstacle d'ordre légal ou contractuel susceptible d'empêcher l'exercice desdites fonctions.

DEUXIEME DECISION.- FORMALITÉS DE PUBLICITÉ

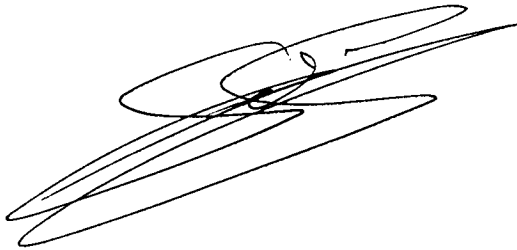
Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent acte constatant leurs délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ou réglementaires de publicité ou d'en requérir l'accomplissement.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte, qui a été signé par les Associés ou leur représentant, dont Madame Lou GORNEAU, nouveau cogérant, après lecture.

Fait à Rennes
L'an deux mille dix-sept
Le 21 décembre

Sur deux (2) pages

Monsieur Didier GORNEAU
Personnellement et ès-qualités

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Madame Lou GORNEAU
Personnellement et ès-qualités

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'L' and 'G' with several intersecting lines.